



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2026

Délibération n° DEL 2026-030

Le **27/03/2026** à 19h30, le conseil municipal de la commune de Viry, dûment convoqué le **23/03/2026**, s'est réuni en session ordinaire, dans les locaux de la salle communale l'Ellipse, 140 rue Villa Mary sous la présidence de M. Cédric MERLOT, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 29**

**Présents : 28**

MERLOT Cédric, Maire, POIRIER Patrice, MICHALOT Sandrine, BUIRON Christophe, BIGAND Martine, BERNARD Pierre, adjoints, HERRERO Sabine, DURAND Patrick, SECRET Michel, PERREARD Benoît, PORCHET Alexandre, GANDY Christophe, LOFFEL Delphine, ESCURE Laurent, LACHENAL Yann, JACQUEMOUD Emmanuelle, FERNANDO Adeline, VILLARD Marie, SAUZE Myriam, NUNES Maud, BARBIER Claude, CHEVALIER Laurent, LASSALLE Déborah, RODRIGUEZ Sandrine, DELERI Elmas, DE VIRY François, BARTHASSAT Gary, DUPONT Lorelei.

**Procurations : 01**

COUSIN Corinne a donné pouvoir à POIRIER Patrice

**Absents : 01**

COUSIN Corinne

**Secrétaire :**

POIRIER Patrice

**Publicité :** Acte certifié exécutoire compte-tenu de sa :

- Transmission à la préfecture le **00/00/2026**
- Publication le **00/00/2026**

**Objet : ADJOINTS - Elections des adjoints au Maire**

M. le Maire rappelle, que les adjoints au maire sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, à 3 tours parmi les membres du conseil municipal.

Il est précisé que chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. Les adjoints sont désignés parmi la liste qui remporte le scrutin.

En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Une seule liste de candidats a été présentée. Elle est composée de M. POIRIER Patrice, Mme MICHALOT Sandrine, M. BUIRON Christophe, Mme BIGAND Martine et M. BERNARD Pierre.

M. le Maire invite les conseillers à participer au vote.

**Résultat du premier tour de scrutin**

Le dépouillement du vote donne les résultats ci-après :

- Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... **29** (vingt-neuf)
- Nombre de suffrages déclarés nuls ..... **2** (deux)
- Nombre de bulletins blancs..... **7** (sept)
- Nombre de suffrages exprimés ..... **20** (vingt)
- Majorité absolue (moitié + 1) : ..... **11** (douze)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2122-1, L. 2122-2, L.2122-4 et L.2122-7-2,

Vu la délibération n° DEL 2026\_028 en date du 27 mars 2026 relative à l'élection du Maire,

Vu la délibération n° DEL 2026\_029 en date du 27 mars 2026 fixant le nombre d'adjoints au maire à 5,

Vu le procès-verbal d'élection des adjoints,

Sont proclamés adjoints au maire et immédiatement installés, les candidats figurant sur la liste conduite par M. Cédric MERLOT, élus avec 20 voix, à savoir :

- Premier adjoint au maire .....POIRIER Patrice
- Seconde adjointe au maire.....MICHALOT Sandrine
- Troisième adjoint au maire .....BUIRON Christophe
- Quatrième adjointe au maire.....BIGAND Martine
- Cinquième adjoint au maire .....BERNARD Pierre

Résultat du vote :

Pour :	Contre :	Abstention :
--------	----------	--------------

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire de la commune de Viry dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble, par voie postale (2 place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble cedex) ou par voie électronique ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans le délai de deux mois à compter de la publication ou de la notification de la présente délibération, ou à compter de la réponse de la commune de Viry, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Pour extrait conforme

Le Maire,  
Cédric MERLOT

Signé

Le secrétaire,  
Patrice POIRIER

Signé